



BNP PARIBAS

Paris, le jeudi 5 février 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dividende

A l'occasion de l'annonce des résultats de l'exercice 2014, il a été précisé que le Conseil d'administration de BNP Paribas proposera à l'Assemblée Générale le versement exclusivement en numéraire d'un dividende de 1,50 euro par action.

Le Conseil d'administration proposera également à l'Assemblée Générale que le détachement du dividende soit fixé au mercredi 20 mai 2015 pour une mise en paiement qui interviendra le vendredi 22 mai 2015 (1).

(1) Sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale prévue le 13 mai 2015